

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale.

Attribution des marchés à procédure adaptée :

Numéro arrêté	Fournisseur ou prestataire	Objet marché	Montant HT	Montant TTC	Date décision
2021-1	Groupe GONNIN DURIS Sauzé-Vaussais (79)	Acquisition tracteur	57 850€ HT	69 420€ TTC	29 03 2021

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

1°) Le conseil municipal adopte les tarifs de restauration pour l'année scolaire 2021-2022 (Hausse de 2% des tarifs de l'année précédente)

2°) Le conseil municipal adopte les tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (Hausse de 2% des tarifs de l'année précédente)

3°) Le conseil municipal décide d'accorder au SIVOS de Mirebeau-Chouppes-Amberre-Coussay une participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en ULIS d'un montant de 765.80€.

4°) Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le Relais assistants maternels pour la période 2021/2025.

5°) Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les accueils périscolaires. Pour la période 2021-2025.

6°) Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'un avenant à la convention de prestation de service pour les accueils périscolaires pour la période 2021/2025.

➤ CULTURE

7°) Dans le cadre du plan de relance des bibliothèques, le conseil municipal donne son accord pour demander une subvention exceptionnelle au Centre National du Livre (C.N.L.)

8°) Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 190€ à l'association Vert Lézart pour l'organisation de deux manifestations.

➤ SPORTS ET LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE

9°) Le conseil accepte la mise à disposition d'agents communaux au profit de 4 associations communales pour l'année scolaire 2021 2022 pour un total de 552 heures.

➤ URBANISME, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

10°) Le conseil municipal donne son accord pour l'achat à titre gratuit de délaissés ferroviaires de la LGV SEA d'une surface de 15 216 m².

11°) Le conseil municipal donne son accord pour la rétrocession à Grand Poitiers Communauté urbaine de 2 terrains cadastrés YR 81 et 82, situés à la Rivardière, pour la gestion des eaux pluviales et pour un montant de 1 934.91€.

12°) Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association AGIR A10 et de verser une subvention de soutien de 100€.

13°) Dans le cadre du projet de la ZAC de la Péninguette, le conseil municipal :

- approuve la convention de participation au coût des équipements publics. Le montant de la participation s'élève à 159€/m² HT de surface de plancher
- autorise Madame le maire à signer la convention
- autorise que le montant de la participation soit versé à la SEP

➤ ENVIRONNEMENT

14°) Le conseil municipal donne son accord pour la signature du contrat territorial Re-Resources 2021/2023 des captages de la Vallée de l'Auxance.

15°) Le conseil municipal donne son accord pour établir l'inventaire des zones humides dans le cadre du Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Clain

➤ AFFAIRES SOCIALES

17°) Le conseil municipal donne son accord pour la mise en œuvre d'un dispositif d'aide au permis AM (Anciennement brevet de sécurité routière).

➤ FINANCES

18°) Le Conseil municipal adopte les tarifs 2022 de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) qui prendront effet au 1^{er} janvier 2022 (Reconduction des tarifs 2021)

1°) Enseignes

- 16,20€/m² lorsque la somme des superficies taxables des enseignes scellées au sol est supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12m² ;
- 16,20€/m² lorsque la somme des superficies taxables des enseignes est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m², en application de la réfaction de 50% prévue à l'article L 2333-8 du CGCT ;
- 32,40€/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 20m² et inférieure ou égale à 50m² ;
- 64,80€/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m² ;

2°) Dispositifs publicitaires et préenseignes

- 16,20€/m² pour les supports non numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m² ;
- 32,40€/m² pour les supports non numériques dont la superficie est supérieure à 50m² ;
- 48,60€/m² pour les supports numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m² ;
- 97,20€/m² pour les supports numériques dont la superficie est supérieure à 50m².

19°) Le conseil vote les participations 2021 au centre socioculturel de la Comberie qui s'élèvent à **170 786€** pour la part forfaitaire, une subvention de 50138€ au titre de l'ancien contrat enfance jeunesse et une participation forfaitaire journée/enfant inchangée 3,20€/jour pour l'ALM et 2€/jour pour l'ALSH.

➤ RESSOURCES HUMAINES

20°) Le conseil municipal accepte la création de 2 postes d'apprentis (renouvellement), autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être versées pour les contrats d'apprentissage.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

21°) Le conseil municipal approuve la mise à disposition de tablettes aux membres élus du conseil municipal, et autorise Madame le Maire à signer les conventions.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fait à Migné-Auxances, le 1^{er} juillet 2021



Le Maire,
Florence JARDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Florence JARDIN", written over the printed name.